



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 298 - OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Arrêté N °2014272-0007 - Arrêté portant délégation de signature en matière disciplinaire à Monsieur Gilles SOULIE, commissaire divisionnaire, chef du centre régional de formation

..... 1

Les autres Directions Régionales

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Arrêté N °2014275-0003 - Subdélégation de signature CHORUS - Centre de services partagés au 02 octobre 2014

..... 5



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014272-0007

**signé par
Le Préfet**

le 29 Septembre 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté portant délégation de signature en matière disciplinaire à Monsieur Gilles SOULIE, commissaire divisionnaire, chef du centre régional de formation



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Mission Coordination Interministérielle
RAA

Arrêté du **portant délégation de signature en matière disciplinaire**
à Monsieur Gilles SOULÉ, commissaire divisionnaire,
chef du centre régional de formation

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/SDARH/OF n°928 du 9/05/2012 portant nomination du commandant de police Claire CIVIER- MURA, en qualité d'adjoint au chef du centre régional de formation ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CR n° 530 du 09/07/2014 portant nomination du commissaire divisionnaire Gilles SOULÉ, en qualité de chef du centre régional de formation ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

ARRETE

ARTICLE 1er : délégation est donnée à Monsieur Gilles SOULÉ, commissaire divisionnaire, chef du centre régional de formation, à l'effet de prononcer les sanctions du 1^{er} groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des personnels du corps d'encadrement et d'application, des adjoints de sécurité et des adjoints techniques de la police nationale affectés dans le département des Bouches-du-Rhône et relevant de son autorité.

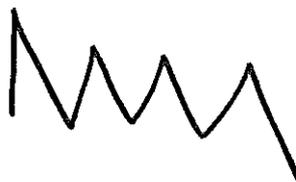
ARTICLE 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SOULÉ, commissaire divisionnaire, chef du centre régional de formation, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par Madame Claire CIVIER-MURA, commandant de police, adjoint au chef du centre régional de formation.

ARTICLE 3 : l'arrêté n° 20133213-0005 du 01 août 2013 est abrogé.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le chef du centre régional de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **29 SEPT. 2014**

Le Préfet



Michel CADOT



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014275-0003

**signé par
Autre signataire**

le 02 Octobre 2014

**Les autres Directions Régionales
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Subdélégation de signature CHORUS - Centre
de services partagés au 02 octobre 2014



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DES BOUCHES DU RHONE

16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Arrêté portant subdélégation de signature CHORUS – Centre de Services Partagés (CSP)

L'administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône,

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Bernard PONS, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté du 2013189-0050 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Bernard PONS, AGFIP, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu les conventions de délégation de gestion conclues entre les directions délégantes et la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Arrête :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

- Bernadette EDON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques
- Arnaud SOULERGUES, inspecteur des Finances publiques
- Stéphane JANIN, contrôleur des Finances publiques
- Sandrine BORRIELLO, contrôlease des Finances publiques
- Emmanuel BAUMEL, contrôleur des Finances publiques
- David BENAMO, contrôleur des Finances publiques
- Christine VICTOR, contrôlease des Finances publiques
- Philippe CERVI, contrôleur des Finances publiques
- Christel CAUDRON, contrôlease des Finances publiques
- Régis PERETTONI, agent principal des Finances publiques
- Virginie MARC, agente principale des Finances publiques
- Jacqueline RAHARISON, agente principale des Finances publiques
- Céline MASEGOSA, agente principale des Finances publiques
- Olivier ARBAUD, agent principal des Finances publiques
- Sandrine DAGNEAUX, agente principale des Finances publiques
- Roberte HANANY, agente administrative des Finances Publiques
- Magali GATTO, agente administrative des Finances Publiques

à l'effet de :

- créer et modifier les tiers clients et fournisseurs ;
- saisir les dépenses ;
- initier les demandes de paiement relevant de la compétence du CSP ;
-

concernant les ministères du « bloc 3 » :

- Ministère des Finances et des Comptes publics ;
- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé ;
- Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social ;
- Ministère de la Culture et de la Communication.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à:

- Bernadette EDON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques
- Arnaud SOULERGUES, inspecteur des Finances publiques
- Stéphane JANIN, contrôleur des Finances publiques
- Sandrine BORRIELLO, contrôlease des Finances publiques
- Emmanuel BAUMEL, contrôleur des Finances publiques
- Christine VICTOR, contrôlease des Finances publiques
- David BENAMO, contrôleur des Finances publiques
- Philippe CERVI, contrôleur des Finances publiques

à l'effet de : - engager juridiquement les dépenses ;

- valider le service fait ;
- valider les demandes de paiement relevant de la compétence du CSP ;

concernant les ministères du « bloc 3 » :

- Ministère des Finances et des Comptes publics ;
- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé ;
- Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social ;
- Ministère de la Culture et de la Communication.

Article 3 - Délégation de signature est donnée à :

- David BENAMO, contrôleur des finances publiques,
- Régis PERETTONI, agent principal des Finances publiques,
- Céline MASEGOSA, agente principale des Finances publiques
- Olivier ARBAUD, agent principal des Finances publiques
- Magali GATTO, agente administrative des Finances Publiques

à l'effet de créer et annuler les titres relatifs aux recettes non fiscales concernant les ministères du bloc 3 :

- Ministère des Finances et des Comptes publics ;
- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé ;
- Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social ;
- Ministère de la Culture et de la Communication.

Article 4 - Délégation de signature est donnée à :

- Bernadette EDON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques
- Arnaud SOULERGUES, inspecteur des Finances publiques
- Sandrine BORRIELLO, contrôleur des Finances publiques
- Emmanuel BAUMEL, contrôleur des Finances publiques

à l'effet de valider les titres relatifs aux recettes non fiscales des ministères du bloc 3 :

- Ministère des Finances et des Comptes publics ;
- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé ;
- Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social ;
- Ministère de la Culture et de la Communication.

Article 5 - Délégation de signature est donnée à :

- Bernadette EDON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques
- Arnaud SOULERGUES, inspecteur des Finances publiques
- Stéphane JANIN, contrôleur des Finances publiques
- Christine VICTOR, contrôleur des Finances publiques

En tant que Responsables de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations des ministères du bloc 3 :

- Ministère des Finances et des Comptes publics ;
- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé ;
- Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social ;
- Ministère de la Culture et de la Communication.

Article 6 – La présente décision prend effet à la date de signature

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Marseille, le 02 octobre 2014

L'Administrateur Général des Finances publiques,
directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône,

Bernard PONS